

24/09/2009

Communiqué de presse n°76 du 24 septembre 2009

Déclaration de Jean Louis Malys, secrétaire national - Accord Modernisation de la médecine du travail, la CFDT ne signe pas.

Le Bureau national de la CFDT a décidé de ne pas signer l'accord sur la modernisation de la médecine du travail.

L'accord en l'état comporte des avancées, obtenues par la CFDT au cours de la négociation : pluridisciplinarité des équipes de santé en entreprise, perspectives d'une gestion paritaire... **Mais cela reste insuffisant au regard de réels manques et faiblesses** :

- non prise en compte des salariés précaires, intérimaires, saisonniers, salariés des TPE... ;
- définition trop large de l'inaptitude ;
- espacement de la visite médicale obligatoire à trois ans sans garanties significatives...

Compte tenu de la situation, la CFDT interpelle le gouvernement pour qu'il légifère afin de renforcer les dispositifs de médecine de travail pour tous les salariés et qu'il se saisisse de la question de la démographie médicale.

Nous participerons à toute consultation pour l'élaboration d'une loi devenue nécessaire pour renforcer le rôle des services de santé au travail dans l'intérêt des salariés.

© CFDT (mis en ligne le 24 septembre 2009)